# MEDIATHEQUE – LUDOTHEQUE du PUY St-GEORGES

#### REGLEMENT INTERIEUR

La médiathèque du Puy St Georges regroupe un espace bibliothèque, un espace ludothèque et un espace multimédia.

Plusieurs types d'inscription sont possibles :

- **≭** une inscription médiathèque (livres, CD, périodiques..)
- **★** une inscription médiathèque + ludothèque (livres + jeux)
- **★** une inscription ludothèque uniquement (jeux)

#### **INSCRIPTION / ADHESION**

L'inscription est valable une année, à compter du jour où elle a été souscrite. L'inscription des mineurs est soumise à l'autorisation écrite d'un des parents (fiche d'inscription à signer).

L'inscription à la médiathèque donne accès aux services de la salle multimédia (internet, bureautique, consultation de CD Rom...). Pour les mineurs, les parents doivent signer une autorisation d'accès à internet.

Public	Médiathèque	Ludothèque
Adulte	9,10 euros	9,10 euros
Enfant jusqu'à 18 ans, étudiant et demandeur d'emploi	Gratuit	9,10 euros
Pour les familles : 2 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit	6,00 euros
3 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit	4,50 euros
4 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit	Gratuit

## LA MEDIATHEQUE

#### LE PRET

La durée du prêt des documents est de 3 semaines maximum.

Chaque adhérent peut emprunter **5 documents** maximum parmi les livres, BD, revues, CD et partitions.

Une série de BD ou romans (entourés par un élastique) compte pour I document.

Lors de la fermeture du mois d'août, les lecteurs auront la possibilité d'emprunter 8 documents, à condition qu'ils les ramènent la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

Le prêt est gratuit.

L'adhérent est responsable des documents ou des jeux empruntés, en aucun cas il ne doit les prêter à une autre personne.

En cas de perte ou de détérioration, l'adhérent s'engage à s'acquitter d'une somme équivalente au prix du document ou du jeu, ou à le remplacer par un document ou jeu identique.

Les documents sonores (CD) ne peuvent être utilisés que pour une audition à caractère individuel ou familial. La reproduction est formellement interdite et la médiathèque dégage toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

La médiathèque se réserve la possibilité de suspendre le prêt pendant une période déterminée pour le non-respect des consignes.

#### **CONSULTATION SUR PLACE**

Tout le monde peut venir consulter les livres ou documents sur place, sans obligation d'inscription, pour de la lecture ou du travail scolaire.

Des lecteurs CD sont à disposition du public.

# LA LUDOTHEQUE

#### LE PRET

On peut emprunter **I jeu par carte** pour une durée de **3 semaines**. Les jeux à emprunter se trouvent sur les étagères jaunes de la ludothèque.

L'adhérent vérifie lui-même l'état du jeu au moment de l'emprunt et du retour. Il s'engage à le rendre <u>propre</u>, <u>complet</u> (le contenu du jeu est toujours indiqué sur sa boîte) et en état de fonctionnement à la date de retour.

#### **JEUX SUR PLACE**

L'espace jeux est réservé aux enfants de moins de 10 ans.

Tous les enfants peuvent jouer sur place dans l'espace qui leur est réservé, sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnateurs.

Les enfants peuvent sortir un jeu des étagères jaunes pour jouer sur place (un à la fois), à condition que ce soit sous la surveillance de l'accompagnateur et que celui-ci s'engage à vérifier que le jeu soit complet au moment de le ranger.

Avant de partir, on range la ludothèque.

Les enfants de + de 10 ans peuvent jouer sur les grandes tables, afin que nous puissions surveiller l'utilisation et le rangement des jeux.

## LA SALLE MULTIMEDIA

### **CONDITIONS D'ACCES**

- Etre adhérent à la médiathèque ou au centre social
- ◆ Respecter les règles de déontologie informatique, notamment de ne pas effectuer intentionnellement des démarches qui pourraient avoir pour conséquences de :
  - Porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur par l'intermédiaire, entre autre, de messages, textes ou images à caractère provocant
  - Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté au serveur
  - Modifier ou détruire des informations

## LES SERVICES MULTIMEDIA

D'une manière générale, il est interdit d'enregistrer ses données ou documents sur le disque dur des ordinateurs. De même, les utilisateurs ne doivent en aucun cas changer les paramètres et la configuration des ordinateurs.

#### I. Connexion à Internet

Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

- ◆ La consultation est gratuite.
- ◆ La consultation des données qu'offre Internet ne se justifie que par le caractère culturel, informatif et éducatif des recherches des utilisateurs.
- ◆ Il est formellement interdit de consulter des sites pernicieux (pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes mœurs publiques...) et/ou de nature à porter préjudice à des tiers, ainsi que la tentative ou l'accomplissement d'acte de piratage ou d'utilisation illicite.
- ◆ Il est interdit de télécharger des fichiers ou des programmes sur le disque dur des ordinateurs, sauf après autorisation de l'animatrice.
- ◆ Toute connexion ou déconnexion au réseau est effectuée par l'animatrice : merci de la prévenir en cas de déconnexion involontaire.
- ◆ Le public a accès à tous les services d'Internet : navigation sur le web, courrier électronique, forum, téléprocèdure.

## 2. Travaux de bureautique

Logiciels disponibles : Word, Excell, Publisher.

Le public averti\* peut utiliser ces logiciels pour des travaux personnels.

<sup>\*</sup> Pour les personnes ne maîtrisant pas suffisamment le maniement des logiciels, il est conseillé de s'adresser à l'accueil du centre social, pour une aide et un soutien à la réalisation de documents.

- ♦ Les utilisateurs ne peuvent en aucun cas enregistrer leurs travaux sur le disque dur des ordinateurs.
- L'utilisation des disquettes et des clefs USB est strictement réglementée : l'utilisateur doit demander l'autorisation à l'animatrice qui l'examinera à l'anti-virus.
  Des disquettes sont à votre disposition à la médiathèque pour enregistrer vos travaux au prix de 0,75 euros.
- ♦ Les disquettes peuvent être laissées en dépôt à la médiathèque afin de poursuivre ultérieurement les travaux commencés.
- ♦ Vous pouvez imprimer vos travaux en noir & blanc : 0,10 euros / page.

  Les photocopies pour la recherche d'emploi sont gratuites, à raison de 5 photocopies.

#### 3. Consultation de CD ROMS

Un fond de CD ROMS est à votre disposition pour une consultation sur place.

♦ La consultation de CD ROMS personnel n'est pas autorisée.

## **HORAIRES D'OUVERTURE**

Mardi: 10h à 12h

Mercredi: 10h à 12h / 14h à 18h

Vendredi: 16h à 19h

Samedi: 10h à 12h (sauf de début juillet à fin septembre)